

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL - SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

Le mardi 21 novembre 2023, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 15 novembre 2023 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

**Présents** : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Alain COLLIN, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET, Christian BESSE, Philippe DUPUY, Didier SILVA.

**Excusés** : Damien PASQUET a donné pouvoir à Pierre JAUBERTIE, Julien GRUGET a donné pouvoir à Michaël VIGIER.

**Absents** : Carla ABREU.

Présents : 16    Excusés : 2    Absents : 1                    Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

#### I Commissions communales

- a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

#### II Personnel

- a) Prime inflation

#### III Comptabilité

- a) Budget lotissement
- b) Décision modificative n° 3
- c) Révision des tarifs communaux

#### IV Voirie

- a) Déplacement de la limite d'agglomération- route de bergerac
- b) Limite de la vitesse hors agglomération – route de Salon

#### V Cimetière

- a) Demande de rétrocession – concession LAGRANGE

#### VI Grand Périgueux

- a) Rapport de la CLECT
- b) Nomination d'un conseiller à la CLECT
- c) Mise en place d'une ligne de co-voiturage

#### VII SMD3

- a) Implantation de composteurs collectifs

- b) Convention d'échange de données

## VIII Bibliothèque

- a) Convention de portage de livres avec la Clé

## IX Questions diverses

- a) Date des vœux du Maire  
b) Date du vin d'honneur « élus-personnel »

\* \* \* \* \*

# I Compte-rendu des commissions communales

## *Intervention de Michaël VIGIER*

Michaël VIGIER indique qu'une réunion de la commission « bâtiments » a eu lieu la semaine dernière afin de faire le point sur les travaux envisagés en 2024 et préparer ainsi la programmation budgétaire 2024.

Les travaux sont les suivants :

- Remplacement du système de chauffage de la mairie (pompe à chaleur ou chaudière à granulés)
- Isolation d'une partie des murs de la mairie
- Refaire le sas du hall de la mairie
- Réfection de l'atelier peinture
- Alarme intrusion à l'école
- Réfection de la toiture de l'église (déjà programmé en 2023)
- Aménagement de la cour de l'école maternelle
- Aménagement de la Place du Foirail (tranche n° 1 – choix de la maîtrise d'œuvre)
- Garde-corps sur les ponts du collège et chemin du château
- Mise aux normes handicapées des toilettes du rugby
- Mise aux normes des rampes à la mairie
- En 2025, réfection du club house du tennis
- En 2025, rénovation des ateliers municipaux (dont les vestiaires)

Michaël VIGIER que 2 réunions concernant l'aménagement de la cour de l'école maternelle et l'espace de loisirs intergénérationnel (signature du marché) sont prévues ce jeudi.

Pour ce dernier dossier, une demande de subvention Leader a été demandée cet été et Michaël VIGIER se rendra le 08 décembre à Bourrou afin de passer une audition devant les membres du G.A.L du Pays. Si le projet est retenu, il faudra ensuite qu'il soit validé par la Région.

Christian BESSE précise que des fissures ont été constatées à la mairie. Il conviendra de faire un diagnostic « zinguerie » de la mairie

## *Intervention de Brigitte BAZINGETTE*

Brigitte BAZINGETTE fait le compte-rendu des réunions des conseils d'école.

Ecole maternelle :

Les effectifs sont constants, le projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle a été abordé, Monsieur le Directeur, invité à participer aux réunions, a indiqué qu'il serait présent.

Concernant les souhaits, Monsieur le Directeur demande l'installation d'un portail avec interphone ainsi que des rideaux occultants dans la salle de sieste car il semblerait que les enfants aient du mal à s'endormir.

Concernant le premier, il pourrait être intégré dans le projet d'aménagement de la cour sous réserve qu'il puisse rentrer dans le budget prévisionnel, pour les rideaux, des devis ont été demandés et le mieux-disant a été validé afin que les travaux soient effectués rapidement.

Le projet pédagogique court jusqu'en 2025, sur le thème « langage et mathématique ».

Toutes les classes vont désormais à la bibliothèque.

Dans la cadre de l'USEP, des activités sportives sont programmés, de même que le spectacle de Noël à l'Atrium le 15 décembre.

Pour la rentrée prochaine, au vu des prévisions d'effectifs, un dédoublement de classe de Grande Section serait envisagé.

Ecole élémentaire

En raison d'une baisse attendue des effectifs (nombreux départs en CM2 et peu d'arrivées en CP), une suppression de classe est envisageable.

Comme pour l'école maternelle, dans le cadre de l'USEP (cotisation payée par la commune, comme pour les maternelles), des rencontres sportives sont programmés.

Les élèves participeront au cross du collège le 29 mars prochain.

Une inspection « hygiène et sécurité » est prévue le 30 novembre prochain.

*Intervention de Nathalie DUPUY*

Un nouveau food-truck qui se propose de vendre des crêpes sucrés et salés a demandé à s'installer sur la commune. Cependant, afin de ne pas faire une trop forte concurrence aux restaurateurs locaux, il est envisagé de refuser cette demande ou de ne l'autoriser que le jour des fermetures. Il sera ainsi proposé une installation le mercredi soir, place Marty, côté pharmacie.

## II Personnel

### a) Prime inflation

A l'instar des personnels des agents de l'Etat et des agents hospitaliers qui ont perçu une prime inflation de l'Etat, les agents des collectivités territoriales peuvent bénéficier de cette prime.

Le Conseil municipal peut donc, de la même façon, verser une prime à ses agents, en respectant les critères définis par l'Etat (des montants maximums sont prévus en fonction du salaire brut de l'agent calculé sur une période de référence du 01/07/2022 au 30/06/2023, proratisé en fonction de la quotité horaire de l'agent).

Cette prime est facultative, peut être versée en une ou plusieurs fois, et ce jusqu'au 30 juin 2024, et modulée mais il n'y a pas de compensation de l'Etat.

Après avoir apporté ces précisions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une telle prime et son montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (16 pour, 1 contre, 1 abstention) décide de verser cette prime à concurrence de 50 % du montant maximum.

### III Comptabilité

#### a) Budget Lotissement

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Alain Collin, adjoint chargé des finances qui présente les raisons de la création d'un budget annexe :

1. La nécessité de connaître le coût final de l'opération : le budget annexe qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.
2. Une obligation fiscale : Les aménagement de lotissements à usage d'habitation sont soumis à la TVA. Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.
3. Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations, car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks

Plusieurs écritures comptables sont donc à prévoir pour pouvoir mener à bien l'opération de la nouvelle gendarmerie de Vergt ainsi que la vente de trois lots viabilisés.

Ce budget primitif voté au chapitre prévoit donc les dépenses et les recettes de l'année pour permettront la mise en œuvre de ces projets, il s'équilibre de la manière suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général		108 000,00	108 000,00
0015	Achats stockés - Terrains à aménager		30 000,00	30 000,00
005	Achats de matériel, équipements et travaux		78 000,00	78 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			108 000,00	108 000,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			108 000,00	108 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			108 000,00	108 000,00

	+
RESTES A REALISER 2022	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	108 000,00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		108 000,00	108 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens		108 000,00	108 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)			<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2022</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>108 000,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		108 000,00	108 000,00
	Charges transférées		108 000,00	108 000,00
3351	Terrains		30 000,00	30 000,00
3355	Travaux		78 000,00	78 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			108 000,00	108 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			108 000,00	108 000,00
				+
RESTES A REALISER 2022				0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				108 000,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		108 000,00	108 000,00
168741	Autres dettes - Communes membres du GFP		108 000,00	108 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			108 000,00	108 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			108 000,00	108 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			108 000,00	108 000,00
				+
RESTES A REALISER 2022				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				108 000,00

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du lotissement des Vergnes pour l'exercice 2023 (18 pour).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

### b) Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'apporter des modifications aux crédits prévus au budget 2023 de la commune de Vergt.

En effet, lors du vote initial du budget, il n'était pas prévu les chiffres exacts pour abonder le budget du lotissement des Vergnes

Aussi, Monsieur le Maire propose -t-il les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2115 : Terrains bâtis	63 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>63 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains (en cours)	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-276341 : Créances sur communes membres du GFP	0.00 €	108 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>108 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>108 000.00 €</b>	<b>108 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à voter ces crédits.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** les crédits susvisés

**DECIDE** à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

### c) Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire indique qu'une commission communale s'est réunie dernièrement afin d'analyser les tarifs communaux et réfléchir à d'éventuelles modifications.

Un rendu de ce travail est ainsi proposé à l'assemblée délibérante, laquelle accepte à l'unanimité les propositions de la commission, à savoir :

- **Cimetière** : à compter du 01 janvier 2024, le prix au m<sup>2</sup> pour une concession trentenaire est portée à 45 €,
- **RODP terrasses** : les tarifs sont inchangés, cependant, une redevance pour « utilisation de l'éclairage public de 25 € par saison soit 50 € par an (printemps et été) est votée pour le restaurant utilisant la Halle (actuellement le Mouton noir).
- **Marché hebdomadaire - commerçants ambulants** : un tarif « food-truck » est instauré en fonction de l'emplacement occupé et du nombre de jours hebdomadaires d'utilisation, comme suit :

**Tarifs food truck en fonction de la taille et nombre de jours**

	Taille	3 mètres	3 à 4 mètres	4 à 6 mètres	+ de 6 m (par m supplémentaires)
<b>jours</b>	1	4,50 €	5,00 €	5,50 €	0,40 €
	2	4,50 €	5,00 €	5,50 €	0,40 €
	3	3,60 €	4,00 €	4,40 €	0,32 €
	4	3,60 €	4,00 €	4,40 €	0,32 €
	5	2,70 €	3,00 €	3,30 €	0,24 €
	6	2,70 €	3,00 €	3,30 €	0,24 €
	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Prix par semaine</b>		21,60 €	24,00 €	26,40 €	1,92 €

- **Location des salles communales (hors Atrium) :** la gratuité pour les associations « hors communes » à objet artistique devient payante à l'exception du Théâtre du conteur, au titre de son antériorité.
- 
- **Location de chapiteaux :** il est précisé que le montage des chapiteaux pour les associations communales doit être réalisé avec l'appui de bénévoles.
- **Location de l'Atrium :**

<b>Pour évènements familiaux, repas dansants, loto, AG (150 personnes), théâtre, représentation avec ou sans tribune</b>					
utilisateur	½ journée	journée	journée complémentaire	Caution	Ménage
Pour les Vernois	100 €	200 €	75 €	1 000 €	200 €
Associations vernoises	100 €	200 €	75 €		
Entreprise vernoise	200 €	400 €	150 €		
Particuliers Hors commune	200 €	400 €	150 €		
Associations hors commune	200 €	400 €	150 €		
Entreprise hors commune	300 €	600 €	200 €		
En location; le hall d'entrée/bar, les sanitaires, le coin traiteur, la grande salle, le local rangement matériel et le local rangement scène.					

<b>Hall d'entrée : pour exposition, conférence, mini repas (50 personnes maxi)</b>					
Utilisateur	½ journée	journée	journée complémentaire	Caution	Ménage
Pour les Vernois	50 €	80 €	50 €	500 €	100 €
Associations vernoises	50 €	80 €	50 €		
Entreprise vernoise	150 €	200 €	100 €		
Particuliers Hors commune	150 €	200 €	100 €		
Associations hors commune	150 €	200 €	100 €		
Entreprise hors commune	200 €	350 €	150 €		
En location; le hall d'entrée/bar, les sanitaires et le coin traiteur.					

En cas de perte de badge facture + 10€

En cas de dégradations des murs ou autres ; devis d'intervention d'artisan ou remboursement à prix coutant (travaux



effectués en régie)

Gratuité pour les spectacles des écoles de Vergt et le collège de Vergt.

Associations Vernois : Gratuité 1 fois dans l'année sous conditions : chèque de caution, si non-respect de la propreté des lieux ménage facturé à 100€, accès à la régie sono seulement si présence d'un régisseur son/lumière, en fonction du planning cinéma et programmation culturelle de la mairie,

- Gratuité pour le Grand Périgueux, le Département et le Pays.

<b>Avec ou Sans tribune</b>					
Utilisateur	1/2 journée	journée	Journée complément aire	Caution	Ménage
C.D.G., C.N.F.P.T., A.T.D. Communes, syndicats publics, autres organismes publics, INSEE, Gendarmerie, Pompiers.	280 €	450 €	250 €	1 000 €	inclus
En location, le hall d'entrée, les sanitaires, le coin traiteur, la grande salle, le local rangement.					

<b>Hall d'entrée</b>					
Utilisateur	1/2 journée	journée	Journée complément aire	Caution	Ménage
C.D.G., C.N.F.P.T., A.T.D. Communes, syndicats publics, autres organismes publics, INSEE, Gendarmerie, Pompiers.	180 €	300 €	150 €	500 €	inclus
En location, le hall d'entrée/bar, les sanitaires et le coin traiteur.					
La gratuité sera assujettie au critère de réunion publique, soumis à l'autorité territoriale (gratuité pour les gendarmes vernois et les pompiers vernois).					

## IV Voirie

### a) Déplacement de la limite d'agglomération - route de Bergerac

Monsieur le Maire a interrogé les services départementaux afin d'obtenir un avis sur une demande de déplacement de la limite d'agglomération, route de Bergerac. Monsieur MATON, responsable de l'unité d'aménagement, préconise d'avancer le panneau d'agglomération de 90 mètres.

Le Conseil municipal se range à l'avis départemental et Monsieur le Maire indique alors qu'il prendra l'arrêté municipal correspondant.

### b) Demande de limitation de vitesse - route de salon

Monsieur le Maire a consulté les services départementaux afin de voir s'il serait possible d'instaurer une limitation de vitesse à 50 km/h sur la départementale hors agglomération, route de salon. Le Département, compétent dans ce domaine, propose une limitation à 70 km/h. Le Conseil municipal se positionne favorablement sur cet avis et charge Monsieur le Maire de demander cette modification aux services départementaux.

## V Cimetière

### a) Rétrocession de la concession LAGRANGE

Le Conseil municipal accepte la demande de rétrocession, au profit de la commune, de la concession LAGRANGE, étant précisé que cette concession est vide de tout corps. Un remboursement de la part communale sera effectué, prorata temporis, au titulaire de la concession.

## VI Grand Périgueux

### a) Approbation du rapport de la CLECT 2023

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité

### b) Désignation d'un conseiller pour représenter la commune à la CLECT

Alain COLLIN est désigné pour remplacer Michel COURDEAU, suite à sa démission, pour représenter la commune à la CLECT du Grand Périgueux.

### c) Expérimentation d'une ligne de covoiturage

Information est donnée sur la mise en place d'une ligne de co-voiturage sur l'axe Vergt- Périgueux, via Eglise Neuve.

Monsieur le Maire informe également qu'en 2024, à l'initiative du Grand Périgueux, un minibus de 9 places sera mis à disposition et stationné sur la commune. Il conviendra cependant de connaître les conditions d'utilisation et les responsabilités de chacun dans ce projet.

## VII SMD3 - Déchets

### a) Implantation de composteurs collectifs

Afin de permettre aux habitants ne disposant pas de terrain pour installer un composteur dans leur logement, il est envisagé d'acquérir 5 composteurs collectifs qui seront installés dans le centre bourg de la commune. Cela permettra de limiter le nombre de passages aux bornes « ordures ménagères ».

Après discussion, les emplacements prévus sont les suivants :

- 1 Jardin du presbytère
- 1 en face du Centre Médico-Social
- 1 chemin de la Gare (pour les 2 HLM)
- 1 place du Foirail
- 1 derrière la mairie

Nathalie DUPUY informe qu'une réunion publique est organisée à cet effet le jeudi 30 novembre prochain.

### b) Convention d'échanges de données

Monsieur le Maire indique que de nombreux administrés sont encore, à ce jour, non-inscrits et non équipés de badge permettant d'accéder aux bornes pour les ordures ménagères.

Il précise qu'il est nécessaire d'identifier ces personnes afin de les inscrire auprès du SMD3 de sorte qu'elles s'acquittent, comme les autres redevables, de la redevance afin d'éviter les dépôts sauvages et respecter une équité avec les administrés de bonne volonté, lesquels paient leur redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SMD3.

## VII Bibliothèque

## **a) Convention de portage de livres**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'activité de la bibliothèque municipale, il est envisagé de proposer un service de portage de livres pour les publics empêchés et également les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer jusqu'à la bibliothèque. Il rajoute que cette « livraison de livres » à domicile serait effectuée par des bénévoles de l'association « La Clé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à la mise en place d'un tel service de portage de livres.

## **IX Questions diverses**

### **a) Date des vœux du Maire**

Ils se dérouleront le samedi 13 janvier 2024, à 18 h 30, à l'Attrium.

### **b) Date du vin d'honneur « élus-personnel »**

La date est arrêtée au jeudi 21 décembre 2023, à 17 h 00.

### **c) Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la nouvelle gendarmerie**

Organisée par le Grand Périgueux, elle se déroulera le vendredi 08 décembre 2023, à 11 h 00, sur site.

### **d) Demande d'abribus**

Un premier courrier avait été adressé au Département pour demander l'installation d'abribus aux points d'arrêt situés sur la commune. S'agissant cependant d'une compétence régionale, la demande a donc été transmise à l'organisme compétent.

### **e) Assurance SMACL**

Nathalie DUPUY signale que la SMACL propose des assurances semble-t-il intéressantes aux associations notamment mais également aux collectivités. Un commercial viendra prochainement rencontrer Monsieur le Maire à ce propos.

### **f) S.D.E. 24**

Pierre HENNINOT, ayant participé à une réunion avec le SDE 24, énumère les travaux effectués en 2023 et les projets 2024.

### **g) Réfection de la rue de Marsaguet**

Christian BESSE demande si la chaussée de la rue Marsaguet sera remise en état car il juge que la réfection n'a pas été correctement réalisée.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas prévu que la chaussée soit reprise et que s'il avait fallu la refaire en enrobés, cela aurait coûté 30 000 €.

Impasse de Lambertie, il est signalé des nids de poules importants ainsi qu'une zone où l'eau stagne (des saignées seraient à prévoir pour permettre l'écoulement de l'eau).

### **h) Devenir de l'EHPAD de Vergt**

Monsieur le Maire informe avoir co-signé un courrier avec les conseillers départementaux du canton à ce sujet.

En effet, des « lits » se libèrent à l'EHPAD de Parrot et il est ainsi demandé qu'ils soient transférés à l'EHPAD de Vergt, en raison des besoins croissants sur le territoire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale n'avoir aucune nouvelle de Korian.

#### **i) Téléthon 2023**

Annick CIRARD rappelle qu'une animation est prévue le vendredi 01 et samedi 02 décembre prochain pour le téléthon 2023 avec un défilé de voitures anciennes, de Harley et autres motos ainsi que la vente de crêpes, d'objets de Noël, de pâtisseries.

#### **j) Illuminations de Noël**

Elles sont prévues la semaine précédant Noël et seront enlevées juste après les vacances scolaires.

L'ordre du jour est levé à 20 h 30.

Signature du Maire

Signature du secrétaire